

Odeon BidCo

Société par actions simplifiée au capital social de 3.689.427,41 €

Siège social : 14, rue de Richelieu, 75001 Paris

913 629 754 RCS Paris

(la **Société**)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS
SEING PRIVÉ
EN DATE DU 5 MARS 2026**

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'Associé Unique, d'un montant nominal total de 46.110,86 €, par l'émission de 4.611.086 AO nouvelles, de 0,01 € de valeur nominale chacune, pour un prix de souscription total de [...] (prime d'émission incluse), soit un prix de souscription unitaire de [...] (prime d'émission incluse), à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, des décisions écrites de l'Associé Unique en qualité de titulaire d'actions de préférence de catégorie 1 de la Société en date de ce jour relatives à l'autorisation de l'Augmentation de Capital, des décisions écrites de l'Associé Unique en qualité de titulaire d'obligations remboursables en actions ordinaires de la Société en date de ce jour relatives à l'autorisation de l'Augmentation de Capital et des décisions écrites de l'Associé Unique en qualité de titulaire d'obligations simples de la Société en date de ce jour relatives à l'autorisation de l'Augmentation de Capital,

- **prend acte** que le capital social de la Société est intégralement libéré ;
- [...]
- **décide** d'augmenter le capital de la Société capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'Associé Unique, d'un montant nominal total de 46.110,86 €, par l'émission de 4.611.086 AO nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, pour un prix de souscription total de [...] (prime d'émission incluse), soit un prix de souscription unitaire de [...] (prime d'émission incluse), à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces (**l'Augmentation de Capital**) ;
- **décide** de maintenir le droit préférentiel de souscription dont il bénéficie pour l'intégralité des 4.611.086 AO nouvelles ;
- **décide** que les AO nouvelles ainsi émises pourront être souscrites par l'Associé Unique à compter de la date des présentes et pendant une durée de 30 jours. Si à cette date, la souscription et le versement exigibles n'avaient pas été recueillis, la présente décision d'émission des AO sera caduque. La période de souscription se trouvera close par anticipation dès la souscription de l'intégralité des AO ;
- **décide** que le versement sera effectué sur le compte "*Augmentation de capital*" ouvert au nom de la Société, dans les livres de la banque BNP Paribas dont les références auront été préalablement communiquées à l'Associé Unique pour y être conservés jusqu'à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;

- **décide** que les nouvelles AO seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes de même catégorie et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital ; et
- **délègue** tous pouvoirs au Président afin de réaliser l'Augmentation de Capital et notamment (i) recueillir la souscription des AO et constater le versement y afférent, (ii) procéder à la clôture anticipée de la souscription dès que toutes les AO nouvelles auront été souscrites, (iii) obtenir le certificat du dépositaire attestant de la libération et de la réalisation de l'Augmentation de Capital, (iv) constater la souscription des AO et la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, (v) procéder à la modification corrélative des Statuts et (vi) généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique,

- **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions ; et
- **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

SAB Formalités
23, rue du Roule
75001 Paris

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations notamment via la plateforme Guichet Unique (GU), au greffe du Tribunal des activités économiques et au Registre du commerce et des sociétés de Paris, et de mettre à jour le Registre national des entreprises (RNE), et partout où il sera besoin, et, en conséquence,

de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

Copie certifiée conforme et signée par le président de la Société, par voie électronique le 5 mars 2026 conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://www.docusign.fr>.

Le président de la Société

Signé par :

Xavier Paturel

A7195AA8F2BE4B6

Odeon TopCo SAS

Représentée par Xavier Paturel